

Saint-Brieuc, le 5 avril 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Agressions envers les élus locaux : l'AMF 22 mobilisée pour faire front !

L'Association des Maires et Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor (AMF 22) a tenu ce lundi 4 avril un Conseil d'Administration en session extraordinaire sur la question des agressions commises auprès des élus dans le département.

Elle déplore et condamne une montée en puissance de ce type de comportements intolérables tant en nombre qu'en violence (menaces par téléphone ou mails, insultes, détérioration de véhicule personnel, agressions verbales et physiques).

Face à ces agissements inadmissibles prenant à partie des élus de la République, issus du suffrage universel, l'AMF 22 considère que la répression doit être la réponse systématique à apporter. La fonction de l'élu et l'autorité qu'il incarne appellent à un respect de la part de tous les citoyens.

Rassemblée autour de cette cause commune et prioritaire, forte de son réseau pluraliste de 348 Maires et de 8 Présidents d'EPCI, l'Association a décidé que chaque fois qu'un élu déposera une plainte pour tout type d'agression à son égard, elle se constituera systématiquement partie civile. Par cet acte, c'est toute la communauté des élus des Côtes d'Armor qui se mobilise face à ces atteintes inacceptables. Elle sera donc aux côtés des élus qui feront valoir leurs droits à raison de leurs fonctions devant la juridiction compétente.

La société connaît une montée en puissance de la violence sous toutes ses formes. Les incivilités et les agressions se multiplient à l'encontre des élus locaux. Notre département est sévèrement touché depuis le début de cette année. C'est une situation qu'il ne faut pas banaliser. Il faut la dénoncer et surtout y mettre un terme !

À propos de l'AMF 22 : L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor (AMF 22) est une structure créée en 1991. Caractérisée par le pluralisme, elle vise à représenter les communes et communautés dans tous les domaines qui fondent la vie de nos collectivités. Interlocuteur des pouvoirs publics, partenaire au service des collectivités, elle fait de la concertation, du dialogue et des partenariats une force essentielle dans la défense des intérêts des communes et de leurs groupements tout en relayant jusqu'au niveau national les préoccupations du bloc communal.